

Paris, le 15 janvier 2016

#### Salaires et indemnités

- Augmentation de 3% du salaire de base pour toutes catégories professionnelles rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Revalorisation de toutes les primes (repos reporté, production économat, dimanche et férié, prime de nuit, rame cassée, top up....).
- Création d'une prime transbordement des cellules au TDS (tracteur double sens).
- Prise en charge à hauteur de 70% du titre de transport en commun.
- Augmentation de l'indemnité repas et de la valeur des tickets restaurant à 5,36€ correspondant au plafond en cours.
- Extension du périmètre couvert par les taxis pour les prises et fin de service des salariés de l'entreprise.
- Favoriser le covoiturage avec le doublement du kilométrage pour les salariés volontaires.

#### Conditions de travail et social

- Amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise.
- Mise en place d'une vraie politique de formation au sein de l'entreprise.
- Carence maladie à 1 jour pour un arrêt maladie.
- Equité pour l'attribution des contrats d'intérim aux précaires

**Le gel de salaire  
nuît gravement à  
la motivation du salarié**

# **AUGMENTER LES SALAIRES!**

<http://www.fo-newrest-wl.eu>